



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 376

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, le 16 décembre 2024. :

No 376 Abrogeant le règlement numéro 338 portant sur la gestion contractuelle

Ce règlement est disponible au complexe municipal, situé au 5 Route 287, Saint-Denis-de La Bouteillerie aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Denis-De La Bouteillerie, ce septième (7^e) jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq (2025).

Noélie Hébert-Tardif,
Greffière-trésorière adjointe